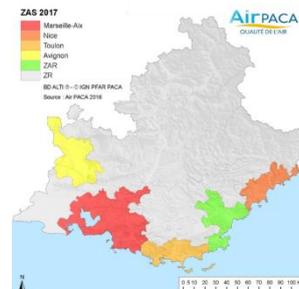


Une qualité de l'air bonne en février sur le Var

Informations

- **Assemblée Générale d'Air PACA le 20 janvier 2017** : le Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air en région PACA (2017-2021) a été approuvé avec ses nouvelles zones administratives de surveillance.
- **Appel à projet Ademe "Fonds Air"** : pour accélérer le renouvellement des appareils individuels de chauffage au bois par des modèles plus performants, en vue d'améliorer la qualité de l'air – **Dépôt des dossiers avant le 15/05/2017 – 17h**
- **Découvrez les dernières actualités et chroniques du site internet d'Air PACA** :
 - [Quel bilan pour les particules en 2016?](#)
 - Bulletin de l'air - [Ecoles et crèches Numéro 1](#)
 - [Analyse des actions de réduction de la pollution liée au transport : quelle efficacité ?](#)
 - [Surveillance de l'air intérieur des établissements scolaires en 2018 : Air PACA vous aide à être prêts](#)



Pour enregistrer une plainte : www.sro-paca.org/ Rubrique « Signalez une gêne » ou via l'application [Signalement Air](#)

Indices majoritairement bons

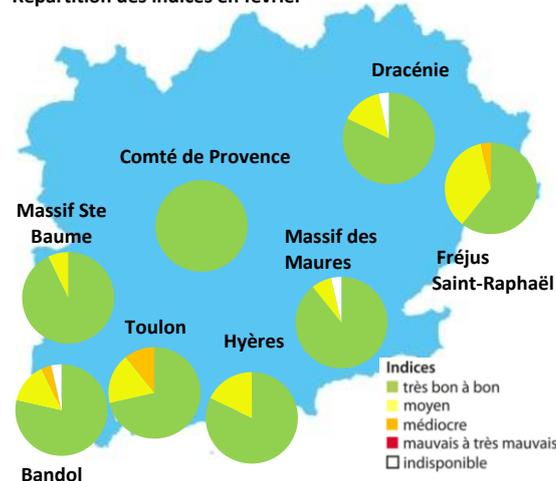
Les particules fines restent à l'origine des indices moyens à médiocres relevés en février sur le département du Var.

Les températures très douces en février, supérieures de 3°C aux normales de saison, ont contribué à :

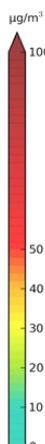
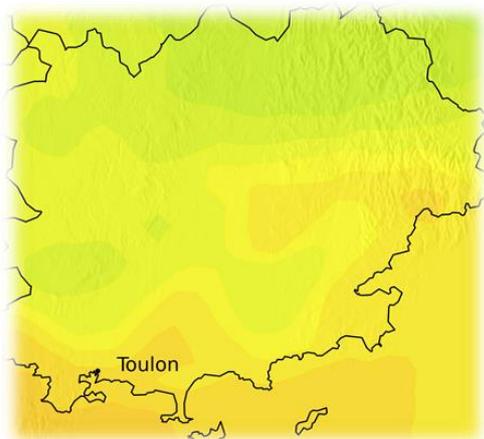
- une meilleure dilution des polluants,
- une diminution des émissions de polluants induite par une moindre utilisation du chauffage.

Trois journées avec une qualité de l'air médiocre ont été relevées sur l'aire toulonnaise et une à Fréjus Saint-Raphaël et Bandol.

Répartition des indices en février



Pas d'épisode de pollution



Les maxima journaliers en particules fines PM10 ont été relevés le 28 février, avec une concentration comprise entre 34 et 40 µg/m³ sur les principales zones urbanisées du littoral (Fréjus Saint-Raphaël, Hyères et Toulon). Ces niveaux correspondent à une qualité de l'air moyenne à médiocre.

Le seuil réglementaire quotidien de 50 µg/m³/24h en particules PM10 n'a pas été dépassé ce mois-ci.

[Que faire lors d'un épisode de pollution ? tous les bons gestes en cliquant sur ce lien](#)

Moyenne journalière en particules fines du 28 février 2017, [visualisez la carte régionale](#)

Les bilans mensuels des territoires sont disponibles à la rubrique [publications](#) sur www.airpaca.org.
Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner, [contactez-nous en cliquant ici](#).

contact.air@airpaca.org

Siège social
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice
333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06



www.airpaca.org